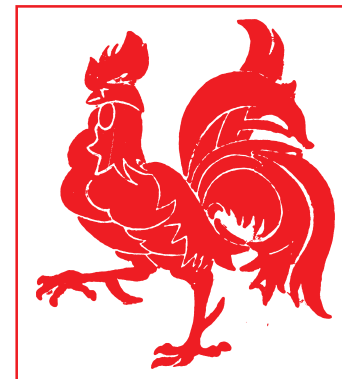


Bureau postal de dépôt
1030 Bruxelles 3

BELGIQUE - BELGIE
P.P.
1030 BRUXELLES 3
1 / 3392

N° d'agrément P 801338

LA LIGUE WALLONNE



**Périodique mensuel d'études et d'actions de la Ligue Wallonne de la Région de Bruxelles,
attaché à la diffusion de la culture française et à la promotion de la communauté Wallonie-Bruxelles.**

Adhésion : Belgique : 10 Eur ; Etranger : 20 Eur

Fondée à Etterbeek en 1913 - Affiliée à l'U.G.W.B.

96^{ème} année

IBAN BE62145053903161 - BIC GEBABEBB

Juin 2009

Ligue Wallonne - ASBL - 1200 Bruxelles

<http://www.liguewallonnebruxelles.be>
info@liguewallonnebruxelles.be

Ne paraît pas en Juillet et en Août

Editeur responsable : Marie-Claire DALOZE - WILLIQUET, **présidente**
Avenue du Onze Novembre, 28,- Bte 2
1040 Bruxelles - Téléphone : 02.734.77.02

Retour du courrier : Raymond WATRICE, **administrateur-trésorier**
Avenue V. Gilsoul, 70 - 1200 Bruxelles
Téléphone : 02.770.62.21

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Imprimerie Impri-Compo s.p.r.l. - Rue Victor Rauter, 28A - 1070 Bruxelles - Tél.: 02.524.04.92 - Fax : 02.527.00.98

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au moment où s'écrivent ces lignes, nous n'avons pas encore voté. Les impératifs de l'impression ne nous permettent pas d'attendre les premiers résultats ni les négociations en vue de la formation des exécutifs régionaux. Nous réservons à notre édition de septembre les commentaires sur les élections.

Un des plus grands dangers pour Bruxelles consiste à nos yeux dans les idées diffusées par le mouvement régionaliste bruxellois (développé autour de trois associations : Manifesto, Aula Magna, Bruxsel), qui prétend affirmer une identité « bruxelloise » : « Nous, Bruxellois, nous existons », disent en trois langues les initiateurs de ce mouvement, notamment le professeur Philippe Van Parijs, de l'UCL. Les Bruxellois seraient donc aussi différents et éloignés des Wallons que des Flamands, Bruxelles serait une région multiculturelle où les Francophones ne sont qu'une minorité parmi d'autres et dont la langue officielle, à terme, deviendrait l'anglais. Pour conserver sa personnalité urbaine, Bruxelles devrait rester limitée aux 19 communes. Nos enfants y seraient instruits dans des écoles bilingues voire trilingues. Écrivant l'histoire à rebours, M. Van Parijs envisage même (*Le Soir* du 27 mai) de regrouper les sections bruxelloises des différentes familles politiques, créant ainsi des partis bilingues à Bruxelles.

En aucun cas nous ne nions la richesse que représente le caractère multiculturel de Bruxelles, mais sans le ciment d'une langue et d'une culture communes, le multiculturel risque bien de s'engouffrer dans la faille du communautarisme. À Bruxelles c'est indiscutablement le français qui assure la cohésion entre communautés. Nous ne

contestons pas non plus la nécessité d'apprendre les langues mais que deviendra l'apprentissage approfondi de la langue maternelle dans un enseignement bilingue ou trilingue ? On sait pourtant que la maîtrise de la langue maternelle conditionne les autres apprentissages, y compris celui des matières scientifiques. Pour ce qui est des limites de la Région de Bruxelles, c'est mettre définitivement au placard le droit des communes de la périphérie à large majorité francophone de rejoindre la Région bruxelloise.

On le voit, ces bons « Brux-sellois » visent à amenuiser la place du français à Bruxelles, à dénouer la solidarité entre Wallons et Bruxellois francophones, à abâtardir les Bruxellois de langue française.

Le ministre bruxellois CDH, Benoît Cerexhe, dont la bonne volonté bruxelloise n'est pas à mettre en doute, écrivait dans *Le Soir* du 3 juin, en réponse à Philippe Van Parijs : « sous des apparences 'unitaires', la proposition de créer des partis bilingues réunissant les sections bruxelloises des différents familles politiques, porte en elle les germes d'une division, d'une fracture, celle des francophones de notre pays. [...] Jamais il n'est apparu si nécessaire de voir les francophones unis pour défendre, face à la Flandre et ses prétentions, la cause de la solidarité interpersonnelle et des propositions qui ne pénalisent ni Bruxelles, ni la Wallonie, ni les francophones de la périphérie (pour ceux-ci, imagine-t-on un seul moment un parti bilingue bruxellois encore capable de prendre leur juste défense ?). »

Avant de vous donner rendez-vous en septembre, je vous souhaite d'heureuses vacances, qu'elles se déroulent à l'étranger, à Bruxelles ou en Wallonie, qu'elles soient sportives, culturelles ou tout simplement... reposantes !

Marie-Claire Daloze-Williquet

POLITIQUE

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Au moment où divers problèmes communautaires et socioéconomiques assaillent le pays, certains n'ont pas trouvé mieux que de relancer le problème de l'étude des langues en Communauté française.

Avec l'appui d'une certaine presse bruxelloise francophone et celui de philologues en langues germaniques placés par les hasards de la politique dans les allées du pouvoir, on tend, et on y est partiellement parvenu, à faire croire aux Wallons et aux Francophones de ce pays que l'origine essentielle de leurs difficultés serait leur connaissance insuffisante des langues. Pour parer cette insuffisance, le gouvernement de la Communauté française épaulé par divers ministres régionaux wallons et bruxellois a mis en route une panoplie de mesures que l'on voudrait bien appliquer le plus rapidement possible.

Disons, dès l'abord, que personne ne cherche à l'heure où la mobilité socioéconomique est relativement de mise à minimiser l'enseignement des langues. Le problème n'est pas dans le principe mais dans les techniques envisagées et dans les excès de fixation sur la question de connaissances linguistiques alors que l'on sait, d'une part, que dans nombre de milieux la connaissance de la langue maternelle est insuffisante et, d'autre part, que dans plusieurs disciplines scientifiques, à commencer par les sciences mathématiques, physiques et même chimiques, nos enfants sont quelque peu à la traîne.

Pour être concret, examinons deux situations connues l'une à Bruxelles et l'autre en Wallonie.

Dans la Région de Bruxelles, le libre choix de la seconde langue dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire n'existe pas. Pour les Francophones, la seconde langue enseignée est obligatoirement le néerlandais.

Dans une ville aussi internationale que Bruxelles, semblable limitation paraît incompréhensible. Deux élus communaux de la commune d'Uccle ont réalisé il y a peu un sondage auprès de 10.000 parents de la Région de Bruxelles, sondage qui a fait ressortir qu'une majorité d'entre eux voudrait voir instaurer la libre choix de la seconde langue dans l'enseignement à Bruxelles. De plus, dès à présent, il confirme leur priorité : l'étude de l'anglais. L'anglais, langue internationale dans le domaine scientifique, dans celui des affaires, langue retenue dans tous les congrès mondiaux.

Des études récentes menées sous les auspices de l'ULB ont d'ailleurs confirmé ce choix.

Bien entendu, certains journaux à grand tirage et divers milieux ont contesté la chose en prétendant que le choix prioritaire en faveur du néerlandais restait réel.

N'entrons pas dans un débat de pourcentages en la matière. Ce qui compte, c'est la liberté du choix de la seconde langue. Il est tout de même paradoxal que dans une ville aussi internationale que Bruxelles, une langue à caractère régional comme le néerlandais soit imposée à tous les étudiants sous un prétexte de raison d'État. Cela est d'autant plus paradoxal que la sacro-sainte liberté du père de famille permet à des parents francophones de mettre leur enfant dans un enseignement néerlandophone intégral mais que d'autres parents n'ont même pas le droit de choisir librement la seconde langue qu'ils préfèrent pour leurs descendants.

Liberté à sens unique et totalement sans aucune logique.

Ce fait est au surplus renforcé hélas par les interventions des milieux politiques flamands bruxellois dans le régime d'enseignement en langue française. C'est ainsi que récemment la Ville de Bruxelles dont le réseau d'enseignement primaire et secondaire est sans doute le plus important de toutes les villes du pays a voulu mettre les horaires de cours de ses établissements scolaires en concordance avec la grille horaire retenue par la Communauté française. Cela supposait une réduction globale de deux heures par semaine. Dans nombre d'établissements officiels et libres, ne dépendant pas de la Ville, pour certaines sections comme celles de latin-grec, de mathématiques renforcées, etc., la réduction globale d'horaire de l'ordre de deux heures a été portée sur le néerlandais dont l'enseignement a été ramené de quatre à deux heures/semaine dans les dernières années de l'enseignement secondaire. Les parents exigeaient, par ailleurs, le maintien des quatre heures d'anglais.

Cela n'a fait frémir personne, mais à la Ville de Bruxelles, certains Flamands, dont notamment M. Guy Vanhengel, le grand VLD si tolérant, sont montés au créneau pour exiger le maintien des quatre heures de néerlandais... quitte comme l'a souligné avec humour un professeur, à enseigner le grec le mercredi après-midi, jour de congé, dans un club privé !

De quoi se mêlent donc les élus néerlandophones ? Certes la ville de Bruxelles est bilingue, mais elle a deux réseaux d'enseignement dont les allégeances normales sont la Communauté française d'une part et la Communauté flamande d'autre part. Chacun doit pouvoir régler ses horaires en fonction de ses nécessités propres. Le reste est ingérence dans le mécanisme de l'autonomie culturelle des Communautés.

En bref donc, études des langues mais dans la liberté du choix en fonction des besoins et aussi des goûts de chacun.

Il est faux de prétendre que le chômage des jeunes à Bruxelles est essentiellement dû à la méconnaissance du néerlandais. Le régime unilingue français s'applique pour un très grand nombre d'emplois dans les administrations fédérales à Bruxelles, dans les services de la Région de Bruxelles (1), dans les services de la Communauté française, notamment l'enseignement, dans nombre d'emplois de travailleurs indépendants, etc. En réalité, le chômage des jeunes touche surtout les immigrés et c'est plus une sélection d'origine ethnique qu'une sélection d'ordre linguistique qui n'est qu'un camouflage, que l'on cherche à appliquer.

Pour ce qui concerne la Wallonie, le problème est sans doute plus simple puisque la liberté du choix existe également.

Des provinces comme celles de Liège ou du Luxembourg donnent nettement la prédominance à l'anglais. Dans le Hainaut et le Namurois, le choix est plus partagé, mais il ne faut pas perdre de vue que dans nombre d'endroits des pressions diverses sont exercées par des autorités du réseau d'enseignement pour favoriser le choix du néerlandais. L'on connaît de nombreux exemples d'un battage médiatique qui parvient à impressionner les populations locales peu au fait des réalités économiques du pays et même des possibilités d'emplois dans divers secteurs.

Répétons donc que deux choses nous paraissent essentielles et doivent être maintenues à tout prix :

- la liberté du choix en Wallonie qui devrait être étendue, à l'occasion des prochaines discussions de réformes institutionnelles, à Bruxelles ;
- des techniques d'enseignement certes modernes mais qui doivent éviter, ce qui est loin d'être le cas avec certaines formules d'immersion linguistique, toute forme de dénationalisation culturelle.

Quant à l'enseignement de matières comme l'histoire ou la géographie dans un cycle linguistique par des professeurs de l'autre cycle, il faut l'envisager avec circonspection.

D'une part, il est certain que ce système diminue une certaine sensibilité historique originelle ainsi que la richesse du vocabulaire en langue maternelle pour ce qui concerne les matières ainsi choisies et, d'autre part, on introduit dans le réseau d'enseignement francophone de nombreux professeurs d'origine flamande alors qu'il est pertinemment prouvé que le monde de l'enseignement en Flandre a toujours été un véritable vivier pour les activistes du mouvement flamand.

Pertinax

(1) la formule « Unilinguisme des agents, bilinguisme des services » est d'application dans ces services.

LA PÉRIPHERIE BRUXELLOISE : AU TAMIS DE LA SOLIDARITÉ...

Les habitants de la périphérie bruxelloise – et ceux des Fourons – ont-ils été grugés à une certaine époque par les partis francophones ? Le sont-ils encore maintenant ?

Nous sommes au début des années 1960, en 1962 plus précisément, les limites de la Région de Bruxelles sont fixées arbitrairement contre le vote d'une majorité de parlementaires francophones. Les Flamands réussissent leur coup de force : périphérie bruxelloise bridée, Bruxelles muselée. Le dogme flamand de l'homogénéité linguistique et la transformation des limites

administratives des entités communautaires en "frontières d'État" tracent la carte territoriale de la Flandre ...

Année 2000. - Pour les politiques francophones, la défense des francophones de la périphérie bruxelloise ne paraît pas constituer un thème de négociation. Leur préoccupation est matérielle : va-t-on perdre le financement des communautés pour protéger mieux les francophones de la périphérie ? Va-t-on sacrifier l'existence plus ou moins réussie de la Région bruxelloise contre des droits pour les francophones en périphérie ? Le ballon du troc, des promesses fallacieuses et des reniements se gonfle !

Année 2001. - Faux espoirs présentés par Olivier Maingain (FDF), président du FDF et par Joëlle Milquet (CDH), présidente du CDH ; ils annoncent solennellement la promesse du gouvernement de signer la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales contre quoi ils diront oui à la Saint-Polycarpe. Ils diront oui à la régionalisation intégrale de la loi communale sans aucune garantie pour la périphérie, les Fourons et les communes à facilités de la frontière linguistique ; ils diront oui à l'octroi d'un échevin à la minorité flamande dans toutes les communes bruxelloises ; ils diront oui à la surreprésentation flamande au Parlement régional bruxellois ; ils diront oui au refinancement au rabais de la Communauté française. En échange d'une promesse de signature de la Convention-cadre qui n'engageait en rien la Flandre ! Olivier Maingain et Joëlle Milquet devaient cependant savoir que la signature, en juin 2001, de Louis Michel (MR), ministre des Affaires étrangères, était assortie de réserves qui privaient la Convention de tout effet réel dans l'ordre juridique belge : pas question de modifier les lois linguistiques. Or, la ratification de la Convention doit recevoir l'agrément des assemblées parlementaires dont celui du gouvernement flamand, adversaire irréductible à la ratification ! Les accords de la Saint-Polycarpe votés ... le gouvernement fédéral Verhofstadt encommissionne le dossier. Le FDF et le CDH sont cocufiés ! Une avancée substantielle et stratégique de la Flandre vers la réalisation de son objectif : l'épuration linguistique du territoire flamand et la mise sous sa tutelle de Bruxelles et de la Wallonie.

Année 2002. - L'Assemblée du Conseil de l'Europe adopte le rapport Nabholz, députée suisse au Conseil de l'Europe ; le rapport constate l'existence d'une minorité francophone en Flandre et recommande que cette minorité soit respectée. Guy Verhofstadt (Open Vld), Premier ministre, s'énerve ; irrité, il s'exclame : "Ce n'est pas à quelqu'un qui vient de Suisse de définir ce qui est une minorité nationale en Belgique". Il renie sa promesse de ratification de la Convention-cadre. Faisant amende honorable à la Flandre, Louis Michel (MR), ministre des Affaires étrangères, admet : "... Il n'y a pas de majorité en Flandre pour appliquer la résolution du Conseil de l'Europe, ni pour ratifier la Convention-cadre. Il nous reste à prendre acte". Un coup de poignard. Louis Michel guignait vers de hautes destinées ! L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe n'accepte pas la réserve faite par la Belgique lors de la signature et insiste sur la signature et la ratification de la Convention-cadre.

Année 2003. - Les francophones sont divisés sur la procédure d'approbation d'un décret d'assentiment de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales. Le gouvernement wallon, présidé par Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS), renvoie la balle à la Conférence interministérielle de politique étrangère, CIPE, présidée par Louis Michel (MR), ministre des Affaires étrangères, pour dégager une définition du concept de minorité nationale. Une commission en mal de réunion ; son président, Louis Michel (MR) temporise pour la réunir. Les parlementaires bruxellois, de leur côté, ne parviennent pas à adopter une position commune sur une définition de la notion de minorité ni pour activer les travaux de la Conférence interministérielle qui doit traiter de ce problème, bien que le rapport Nabholz définisse clairement ce qu'est une minorité nationale. Il suffit de tirer le meilleur parti d'un rapport bien équilibré et respectueux des droits de chacune des communautés du pays. La solidarité francophone établie en décembre 2002 est maintenue au réfrigérateur. Le carapocapse communautaire vermillonne et parasite le monde politique et le monde judiciaire.

Année 2004. - Le processus de ratification de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales est dans les oubliettes, enterré on ne sait où dans les marécages de Flandre. La Conférence interministérielle de politique étrangère, CIPE, est plus

que jamais embourbée dans les eaux stagnantes des marais flamandais avec le nouveau ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht (Open Vld). Quelques soubresauts – de circonstance ? – agitent quelques politiques francophones. Benoît Cerexhe (CDH), ministre-président du collège de la Commission communautaire francophone (COCOF) interpelle le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht ; il l'invite à réunir dans les plus brefs délais la CIPE et à mettre à son ordre du jour la ratification de la Convention-cadre. Christophe Doukeridis (Ecolo), président de l'assemblée de la Cocof s'engage à organiser "dans les plus brefs délais" une première rencontre entre les chefs de groupe de la Cocof et des représentants de chaque famille politique francophone de la périphérie... Paroles, paroles...

Fin décembre 2004, une Chambre flamande du Conseil d'État refuse d'annuler les circulaires Martens du 09 février 1998 et Peeters du 16 décembre 1998. La réaction des partis francophones de la majorité du gouvernement francophone est affligeante, pitoyable ; CDH, Ecolo, PS, expriment hypocritement leur "douloureuse surprise devant cette décision de justice".

Année 2005. - La majorité, (CDH, Ecolo, PS), du Parlement francophone bruxellois rejette une proposition de résolution du groupe MR – dans l'opposition – incitant le gouvernement francophone bruxellois à déposer sans autre délai un projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre de protection des minorités nationales. Les groupes parlementaires de la majorité objectent que la solution du problème revient au gouvernement fédéral ! Or, ces partis savent très bien que le Fédéral est dominé par les Flamands lesquels ne veulent absolument pas ratifier la Convention-cadre ! On en est là.

Pauvre francophonie, tes partis préfèrent cultiver la partitocratie, la coterie partisane que cultiver les valeurs de dignité, de respect du citoyen !

Année 2006-2007. - La non-nomination de trois bourgmestres de la périphérie bruxelloise engendre un durcissement des partis francophones dans les discussions de communauté à communauté ; ils posent le problème de l'élargissement de Bruxelles aux communes à facilités. Un espoir renaît.

Année 2008. – La culture du clanisme et la culture de l'incohérence et de l'ego démesuré restent cependant les mamelles de la classe politique francophone, tandis que les slogans flamands fleurissent et se propagent : "Franse ratten, vol uw matten", (rats francophones, pliez bagages) ; "faciliteiten, stommitteit", (facilités, bêtise) ; "faciliteiten uitdiving", (facilités, extinction). Intolérable, choquant.

Année 2009. – Rien ne change. Attendre et voir...

Raymond Watrice

La Ligue Wallonne applique les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française.

ON NOUS ÉCRIT

L'intérêt géostratégique de la Wallonie et de Bruxelles ... est d'adhérer au fait français

Le point de vue d'un Français.

Mes sentiments sont très mitigés sur la situation en Wallonie et en Flandre. Je ne vois en fait qu'un seul acteur sur le terrain : la force nationale flamande. En face, rien ? Le sondage qui donnait ce chiffre de 49 % d'adhésion à l'idée d'une réunion à la France (en cas de scission de la Belgique...) et que certains trouvaient miraculeux ne veut en fait rien dire de plus que nous ne savions déjà : Wallons et Français sont deux peuples frères.

Je pense en fait que les Wallons se sentent (à tort, bien évidemment) protégés par la future frontière d'État et que peu leur

chaut de subir la domination flamande, pourvu qu'ils aient leur niveau de vie plus ou moins garanti et que cette domination soit « douce » (c'est-à-dire sans violence physique). Ils ont bien tort de penser ainsi, mais ils ont des circonstances atténuantes, puisque tant le discours du PS (« il faut s'occuper d'abord du besoin des gens » - Elio Di Rupo) que celui du MR (« priorité au socio-économique » - Didier Reynders) les maintiennent dans cette illusion que la protection de leur niveau de vie peut être envisagée indépendamment de la question nationale (ce que vous appelez bien à tort « l'institutionnel »).

Nous sommes bien d'accord sur cette analyse : la question nationale prime tout. Il n'est aucune prospérité économique possible, aucun niveau de vie acceptable dans l'asservissement culturel et politique. L'intérêt géostratégique bien compris des Wallons est d'adhérer au projet politique français qui pourrait faire de votre pays le nouvel axe de pénétration économique vers le nord et l'est de l'Europe via les deux grands ports en eau profonde qui ont retrouvé, en octobre 2008, leur liberté de manœuvre à la suite de la modification de leurs statuts. J'ai cité Marseille et Dunkerque au premier chef. Mais faut-il encore que les Wallons en soient conscients et acceptent ce projet de développement territorial qui les bousculera, au lieu de compter sur la pérennité (douteuse) d'un Plan Marshall.

L'intérêt géostratégique des Bruxellois est d'adhérer clairement au fait français et de se mettre sous la protection culturelle, linguistique (et donc politique) de Paris. Seul Paris peut garantir à Bruxelles le maintien de sa diversité multiculturelle, le développement de son statut de capitale. Mais encore faut-il que les Bruxellois en soient conscients et le demandent.

Or, cette prise de conscience, des Wallons d'une part et des Bruxellois d'autre part, je ne la vois guère venir. Si cela était le cas, la presse francophone devrait être porteuse de ce sujet ; je constate que si ce sujet existe dans les colonnes, il n'est traité que de manière secondaire, alors qu'il conditionne tout le reste.

Certes, je pense que, à terme, la stratégie flamande est condamnée à l'échec pour au moins deux raisons : leur démographie, désastreuse ; l'enfermement du port d'Anvers qui ne pourra bien longtemps continuer à jouer son rôle de poumon économique pour la Flandre, dans l'impossibilité qu'il sera demain d'accueillir des vaisseaux de plus de 15 mètres de tirant d'eau, alors que dans dix ans au plus, tout le trafic se fera par porte-conteneurs de 25 mètres. On peut compter sur les Hollandais pour freiner le développement d'Anvers de manière à conserver le leadership sur les navires de moins de 15 m qui continueront néanmoins de naviguer... Or étouffer Anvers, c'est étouffer la Flandre. Les Hollandais l'ont bien compris qui pourront ainsi se présenter comme le seul recours possible pour une Flandre vieillissante (55 % de plus de 65 ans en 2030) et agonisante (perte d'un million d'habitants par rapport à aujourd'hui).

De notre côté, j'ai bien conscience que nous n'offrons pas en ce moment la meilleure image pour séduire Wallons et Bruxellois et déclencher l'enthousiasme. Depuis 35 ans, il est vrai, nous vivons à crédit, n'ayant jamais été capables de voter un budget en équilibre (sauf une année sous Raymond Barre). Et l'on peut se demander si le jour viendra où cela changera. Or, ce jour viendra, par nécessité. Il suffit pour rétablir les finances publiques du pays de faire passer la TVA de 19,6 % à 22,6 %, exactement ce que les Allemands ont su faire. Je suis économiste, je connais donc tous les effets pervers d'une telle mesure. Cette mesure est politiquement impossible. Mais le jour viendra où elle s'imposera, dans la douleur certes, mais elle s'appliquera et en quelques années la situation des finances publiques françaises, qui conditionne tout le reste et donc le social, devrait être rétablie.

Que pouvons-nous, nous Français, faire pour vous actuellement ? A vrai dire peu de choses. De Gaulle avait bien résumé la question. Sans un appel clair et dénué de toute ambiguïté de la part des instances représentatives wallonnes et bruxelloises, rien ne me paraît possible, du moins pour l'heure. Je pense en fait que mon gouvernement attend une opportunité pour prendre position. C'est pourquoi nous demeurons silencieux, mais vigilants et solidaires.

François BARBERIS

À travers le prisme d'un Français de Belgique

Lorsque je suis arrivé en Belgique en 1966, comme la moyenne des Français de l'époque, je ne connaissais guère ce petit royaume bien sympathique. Je n'en connaissais surtout pas les problèmes linguistiques ni l'histoire. Je débarquais d'Allemagne où je m'étais assez bien intégré et mon avenir allait probablement se dessiner à Bruxelles. Je me rappelle les émissions radiophoniques de l'époque où l'on vous ressassait les oreilles des questions communautaires que j'ignorais totalement. Ceci avait le don de m'irriter, car ayant vu la richesse des Belges d'alors – à faire pâlir d'envie nombre de Français – je ne comprenais pas pourquoi on s'enquiquinait dans ce pays de cocagne de ces questions qui me semblaient somme toute secondaires.

Voilà maintenant 40 ans que je réside dans une commune à facilités et vis avec une charmante épouse belge francophone. Tous les quatre – nos deux fils compris – parlons couramment le néerlandais et pourtant nous ne fréquentons guère la communauté flamande. Je ne sais d'ailleurs pas pourquoi il en est ainsi. Peut-être que le fait de parler une langue de grande diffusion nous rend moins sensible à la culture néerlandophone. En y réfléchissant de plus en plus et surtout en voyant les problèmes linguistiques s'exacerber, je m'aperçois de la grande différence entre le fait d'être 'vlaamssprekend' et 'vlaamsvoelend'. Je me sens parfaitement à l'aise dans ce pays et dans notre commune flamande qui est finalement francophone à 60% et néerlandophone à 40%. Mais même si ma culture est internationale (je suis interprète de conférence allemand-anglais-néerlandais), je continue à respirer en français et à m'alimenter (culturellement et dans le quotidien) en français. Je ne vois pas bien qui pourrait s'arroger le droit de me faire penser ou agir autrement, d'autant que le français est une des langues officielles de la Belgique.

Néanmoins, il est clair que je ne ressens nullement le besoin de fréquenter le centre culturel exclusivement flamand de ma commune, peut-être parce que nombre d'œuvres qui y sont représentées sont de toute façon des traductions et que je préfère, si possible, voir l'original français en français. En revanche, je ressens assez mal le fait que ce centre culturel ne puisse pas accueillir d'œuvres ou de spectacles en français à l'inverse de la bibliothèque bien achalandée. Cela me semble particulièrement anachronique alors que 5 kilomètres plus loin, je puis jouir de cette liberté. Il y a quelque chose de surréaliste dans cette situation mais il est vrai que la Belgique est le pays des surréalistes et du surréalisme, ce qui fait son charme. Résultat, je suis particulièrement bien intégré en Belgique, mais une grande partie de l'autre communauté m'échappe, soit de mon propre fait, soit qu'elle veuille continuer à m'imposer des choses dont je ne veux pas.

Je dis souvent à mes amis flamands, avec lesquels je m'entends bien, car mon esprit est germanique finalement : 'Ne faites donc pas les erreurs que les francophones ont faites à votre égard dans le passé, soyez magnanimes, soyez de grands seigneurs, montrez vous plus intelligents que ceux qui vous ont brimés linguistiquement. Vous êtes la communauté la plus nombreuse, vos efforts et les hasards de l'histoire économique vous ont placés en tête de la richesse nationale. Que voulez-vous de plus ? Vous venger de personnes qui de toute façon sont mortes depuis lors ? Vous avez obtenu à peu près tout ce que l'on peut désirer dans une société moderne. Plus vous serez grands seigneurs, plus vous serez admirés.' Je ne suis pas sûr que mon message passe, pourtant je suis convaincu qu'il n'y a pas d'autre solution. Ma profession m'a permis de côtoyer les plus grands et les plus petits de ce monde et je sais très bien que le plus grand n'est pas nécessairement celui ou celle que l'on proclame comme tel.

La Belgique semble manquer désormais de ces grands calibres que l'on a connus naguère tels que Pierre Harmel, Paul-Henri Spaak et bien d'autres mais il est vrai que les temps ont changé et que les citoyens, notamment grâce à Internet et à la presse, sont nettement mieux informés.

Prenons le cas du tout dernier Premier ministre, Yves Leterme. Je dois avouer que son surgissement subit dans la vie politique (peut-être n'étais-je pas assez curieux) m'a fait réfléchir. Voilà un Monsieur qui se targue de ses 800.000 voix et que d'autres

portent aux nues grâce à ce résultat mathématique. Certes, il n'y a pas de résultats électoraux sans comptage mais le fait de réaliser un score n'est pas non plus une garantie de qualité ou de compétence. Il démarre sur des chapeaux de roue avec des déclarations malheureuses sur les incapacités des francophones à apprendre le néerlandais. Voilà la meilleure façon de condamner son propre succès. Respecter l'adversaire reste toujours la meilleure tactique, Barack Obama nous en donne dorénavant le meilleur exemple. Ensuite, l'on voit le Premier travailler d'arrache-pied mais pour faire quoi. Les discussions communautaires piétinent très vite sous sa férule ; il est prisonnier de son cartel ; ses déclarations, pas toujours très diplomates, minent sa popularité. L'homme serait travailleur, pas toujours facile et légèrement têtu. Aurait-il présumé de ses capacités en sortant de ses terres flamandes ? N'est-il finalement à l'aise qu'avec ses coreligionnaires ? S'il est plus Flamand que Belge, il me semble évident que le poste de premier ministre n'est pas pour lui. Qu'il chante la Marseillaise au lieu de la Brabançonne ne me gêne pas, vous l'aurez bien compris, mais qu'il ne veuille pas assumer ses erreurs me gêne bien plus. L'honnêteté est toujours payante en politique ; il ne faut pas reporter la faute sur les autres sinon le boomerang fera demi-tour.

[...]

Par ailleurs, vouloir réduire la question communautaire à un chèque que les Flamands paieraient aux francophones, me semble bien mesquin. Il faut sortir des ornières dépassées des clichés. Quand j'observe mes amis flamands et francophones, je vois une grande identité qu'ils ne voient plus eux-mêmes. Mode de vie, amour de la bonne chère des deux côtés, personnes sympathiques et compatissantes, en voilà des traits communs importants. D'ailleurs, les Hollandais ne portent pas nécessairement les Flamands dans leur cœur, alors de quoi parle-t-on ? De qui se moque-t-on ? A l'heure de l'Europe, cela sonne faux, creux, inutile.

Voilà quelques considérations personnelles et provisoires vues à travers le prisme d'un Français qui adore la Belgique et, comme vous le savez, on n'aime pas voir souffrir les gens que l'on aime ! Pas de part léonine s.v.p. mais un cocorico franco-wallon et... bruxellois !

Jean-Bernard Quicheron

Mais jusqu'où va-t-on descendre ?

Une horde de nazis-flamingants se promène à Bruxelles en vociférant "*rats wallons*" et d'autres insanités de ce genre et aucun dirigeant des principaux partis francophones ne lève sa voix pour crier son indignation et prendre la défense de notre communauté !!!

Certains, bien connus, disent "ne jetons pas de l'huile sur le feu" et acceptons une fois de plus les insultes et l'indignité..... "Concentrons nous plutôt sur nos querelles politiciennes fratricides.....on est plus à l'aise".

Des associations militant pour les droits humains se mobilisent pour toute une série de causes, certaines très respectables, mais on ne les voit jamais marcher pour réclamer les droits essentiels des citoyens francophones et la fin des tracasseries qui leurs sont infligées en périphérie bruxelloise, Fourons et bien d'autres endroits en Flandre...

Un extrémiste flamingant a l'outrecuidance de se proposer comme président du Conseil de l'Europe avec l'appui entier du gouvernement fédéral et celui-ci désigne, tout d'abord, un de ses membres francophones pour plaider la candidature de ce contempteur de notre culture et de nos droits....."Vive l'hypocrisie..."

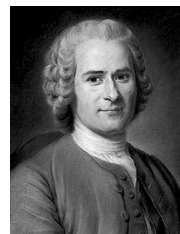
Un politicien bruxellois francophone bien en vue affirme dans un entretien télévisé que le problème des communes à facilités va se résoudre tout seul ! ... On voudrait bien le croire, mais rester passif en attendant une issue favorable n'a jamais donné de résultats concrets...

Et enfonçons nous encore et encore....

Caton d'Utique

CULTURE ET LITTÉRATURE

Et si on relisait nos classiques ?



Voltaire et **Jean-Jacques Rousseau** (1712-1778)... ne s'aimaient guère ! Leurs doctrines et leurs tempéraments s'opposaient, leurs conditions sociales également.

Voltaire fréquenta les grands de ce monde et devint le « seigneur de Ferney ». Rousseau, très tôt privé de famille, erra souvent et termina sa vie dans la solitude et la pauvreté. La sensibilité parfois malade de Rousseau, toujours prêt à se croire persécuté se heurta plus d'une fois à l'ironie triomphante de Voltaire.

Mais tous deux sont du siècle des Lumières, tous deux apportent leur pierre au grand édifice d'idées d'où naquit la société moderne. Et si la sensibilité extrême de Rousseau lui valut parfois les sarcasmes de Voltaire et des déboires avec ses contemporains, n'oublions pas qu'elle fut une des sources du romantisme et que sans elle la littérature française se serait peut-être desséchée...

Rousseau philosophe :

« Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisait de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne ! » Mais il y a grande apparence qu'alors les choses en étaient déjà venues au point de ne pouvoir plus durer comme elles étaient : car cette idée de propriété, dépendant de beaucoup d'idées antérieures qui n'ont pu naître que successivement, ne se forma pas tout d'un coup dans l'esprit humain : il fallut faire bien des progrès, acquérir bien de l'industrie et des lumières, les transmettre et les augmenter d'âge en âge, avant que d'en arriver à ce dernier terme de l'état de nature... »

Discours sur l'Inégalité 1753

Rousseau préromantique :

« Quand le soir approchait, je descendais des cimes de l'île, et j'allais volontiers m'asseoir au bord du lac, sur la grève, dans quelque asile caché ; là, le bruit des vagues et l'agitation de l'eau, fixant les sens et chassant de mon âme toute autre agitation, la plongeait dans une rêverie délicieuse, où la nuit me surprenait souvent sans que je m'en fusse aperçu. Le flux et le reflux de cette eau, son bruit continu, mais renflé par intervalles, frappant sans relâche mon oreille et mes yeux, suppléaient aux mouvements internes que la rêverie éteignait en moi, et suffisaient pour me faire sentir avec plaisir mon existence, sans prendre la peine de penser. De temps à autre naissait quelque faible et courte réflexion sur l'instabilité des choses de ce monde dont la surface des eaux m'offrait l'image ; mais bientôt ces impressions légères s'effaçaient dans l'uniformité du mouvement continu qui me berçait, et qui, sans aucun concours actif de mon âme, ne laissait pas de m'attacher au point qu'appelé par l'heure et par le signal convenu, je ne pouvais m'arracher de là sans effort... »

De quoi jouit-on dans une pareille situation ? De rien d'extérieur à soi, de rien sinon de soi-même et de sa propre existence ; tant que cet état dure, on se suffit à soi-même, comme Dieu.»

Les rêveries du promeneur solitaire, écrites de 1776 à 1778

Textes proposés par Maroucha

FÊTE DES PÈRES

En ce beau jour de juin où l'on fête les pères,
Père tant admiré que je n'ai pas connu,
J'avais deux ans à peine, un peu moins que mon frère,
Lorsque tu t'en allas, lorsqu' un soir tu mourus.

En ce beau jour de juin où l'on fête les pères,
L'ombre du coq français veille sur ton sommeil.
Je songe au coq wallon, me penchant sur la pierre.
Au jugement dernier, il verra ton réveil.

Un jour je m'en irai au Paradis perdu,
Dans une allée en fleurs, je te rencontrerai ;
Je te regarderai éblouie, éperdue,
Et, sans hésitation, je te reconnaitrai.

En ce beau jour de juin où l'on fête les pères,
Les plus jolis cadeaux, je te les offrirai,
Et dans ce grand jardin, devenu sans mystère,
Je te ferai le don de mon jardin secret.

Marie-Felise d'Ardenne

Une Wallonne chez Bossemans

Ceux qui ont assisté à la célébration du 100^e anniversaire du cercle *Les Wallons du Bassin du Centre* se souviennent de la prestation pleine de talent et de fraîcheur de la jeune comédienne qui animait cette fête : Sonia Goossens. Elle nous avait annoncé sa participation à la pièce « Bossemans et Coppenolle », montée par la compagnie de théâtre d'amateurs *L'étincelle* dans le courant du mois de mai. J'avoue que la nouvelle avait suscité en moi quelque inquiétude : notre jeune wallonne adoptant l'accent « brusseleir » ? Eh non ! Sonia Goossens, a fait de Charlotte, la servante de M. Bossemans, une savoureuse servante wallonne... donnant ainsi un peu d'exotisme à ce monument à la gloire du football et de l'accent bruxellois ! On la retrouva au 3^e acte dans une non moins savoureuse serveuse de bar écossaise.

Sonia Goossens : une carrière à suivre !

M.-C. D.

COMMUNIQUÉS

L'Association royale des Écrivains et artistes de Wallonie (AREW)

- **Prix de poésie.** Ouvert à tous, sans distinction d'âge ni de nationalité. Toutes les formes, libres ou classiques, y compris le poème en prose sont admises. Adresser trois poèmes inédits, en cinq exemplaires, à Joseph Bodson, 109 rue de la Mutualité 1180 Bruxelles. Date **limite : 31 juillet 2009**. L'envoi, anonyme, portera une devise de quatre chiffres et deux lettres qui seront reprises sur un document séparé mentionnant les coordonnées du concurrent. Joindre enveloppe timbrée pour être tenu au courant du résultat.
- **Prix de la nouvelle.** Une nouvelle inédite de cinq pages maximum. Règlement : mêmes modalités que le prix de poésie.
- Le montant de chacun des ces prix est de 250 €.



Du 18 avril 2009 au 03 janvier 2010 du mardi au dimanche de 10h00 à 18h00
Place en Piconrue, 2 B-6600 Bastogne
Tél.: 061/21.56.14 Fax: 061/21.59.84
Courriel: piconrue@bastogne.be

Les plus beaux villages de Wallonie

Découvrons d'une manière agréable et instructive le patrimoine de notre beau pays wallon :

Dimanche 14 juin dès 9h30 à Torgny-Rouvroly : artisanat et architecture méridionale.

Dimanche 14 juin dès 9h30 à Clermont-Thimister : à la découverte des châteaux de Clermont-sur-Berwinne.

Samedi 20 juin dès 16h30 à Mozet-Gesves : concerts et lumière.

Dimanche 21 juin dès 9h30 à Fagnolle-Philippeville : un village, une église.

Dimanche 21 juin dès 14h à Vierves-sur-Viroin : découverte des patrimoines bâti et environnemental.

Samedi 27 juin dès 16h à Olne : le patrimoine en fête.

Dimanche 28 juin dès 13h45 à Melin-Jodoigne : promenade des jardins.

Juillet, août, septembre voir www.beauxvillages.be

ASBL Les plus beaux villages de Wallonie rue Haute 7 5332 Crupet
083.65.72.40

LES BRÈVES DE XÉRUS

KBC ou la saga de l'empire flamand sur la Belgique française...

... Avec l'assentiment du ministre des Finances, Didier Reynders, MR. Ce qui fait dire à Dominique Berns, journaliste du quotidien *Le Soir*, en présentation de son interview de Anne Vincent, chargée de recherche au Centre de Recherche et d'Information socio-politique, CRISP, (*Le Soir* « A bout partant, du vendredi 13 mai 2009) : « On peut s'étonner de voir ce même État fédéral garantir l'ancrage « belge » du groupe flamand, après avoir vendu Fortis à BNP Paribas et cédé le pouvoir aux Français dans Dexia ».

La saga de l'empire flamand sur l'intégralité du territoire belge remonte au début du XX^e siècle par la fusion de diverses banques flamandes locales. La restructuration du secteur bancaire en 1935, au cours de la grande crise financière des années trente, par un gouvernement catholique/libéral, amène la constitution de la Kredietbank, KB, pour défendre les intérêts de la Flandre et de sa paysannerie en osmose avec le Boerenbond. La Flandre poursuit son ascension ; enrichi, l'establishment flamand veut asseoir son pouvoir financier. En 1998, la KB fusionne avec la banque CERA et les assurances ABB ; le groupe KBC est né, à identité flamande pure. Il peut poursuivre sa marche en avant. Il va étendre son empire sur la Wallonie et sur Bruxelles à travers une filiale, la CBC. La deuxième grande crise financière, que nous vivons actuellement, va lui donner la possibilité d'ancrer sa mainmise sur les terres francophones et de s'affirmer belge.

Anne Vincent, chargée de recherche au CRISP, souligne : « KBC joue de son identité « belge » quand cela l'arrange, et l'a fait notamment à l'automne dernier quand l'État fédéral a dû intervenir pour Fortis, en rappelant que KBC était la seule banque vraiment belge ; ou quand elle se présente en Wallonie, via sa filiale CBC, comme une banque belge. Mais il était clair que le centre de décision est flamand »...

Fortis, qui représente l'establishment francophone, implose ; l'État belge revend la partie néerlandaise aux Pays-Bas, la partie « belge » au groupe français BNP Paribas. Dexia, l'autre grand groupe financier représentatif des villes et communes, est cédé au Crédit local de France. Le marché financier belge est libre pour l'expansion de KBC.

La restructuration financière de KBC avec l'appui du gouvernement régional flamand et du gouvernement fédéral se met en place. Première intervention le 27 octobre 2008 finalisée le 19 décembre 2008 : injection de 3,5 milliards d'euros par le gouvernement fédéral. Deuxième intervention le 22 janvier 2009 : injection de 2 milliards d'euros par le gouvernement régional flamand. Troisième intervention, en deux phases, précédée d'une couverture des pertes à concurrence de 1,6 milliard d'euros par les actionnaires : première phase, injection de 2 milliards d'euros ; deuxième phase, compensation en cash des pertes au-delà de 3,6 milliards d'euros par le gouvernement fédéral. KBC-la-Flamande peut faire sa mutation en KBC-la-Belge par l'entrée de l'État belge dans le capital à concurrence d'une minorité « théorique » de blocage de 25 %. La boucle est bouclée. Le secteur financier belge est contrôlé par la Flandre qui s'octroie au passage un oeil sur Dexia avec Jean-Luc Dehaene, CD&V, ancien Premier ministre, en le désignant à la présidence du Conseil d'Administration de Dexia.

La flamandisation de l'intégralité de la Belgique est bien sur une voie royale, poussée par les rouleurs du gouvernement fédéral au sein duquel siègent le MR, le PS et le CDH, et par la complicité bienveillante de Ecolo lié à Groen, les Verts flamands, « bras dessus, bras dessous ». L'infamante marche flamande, partie de la Côte, de La Panne-Ostende, s'en va inexorablement vers la frontière allemande pour constituer la liaison avec le monde germanique, l'objectif du Mouvement flamand affiné dans la Flamenpolitik appliquée par l'occupant allemand lors de la Grande Guerre 1914-1918.

Remémorons-nous et reprenons les paroles de Paul-Henry Spaak : « Ne nous résignons pas ». Prenons le parti de l'action. Analysons attentivement les programmes des partis traditionnels et des petits partis R.W.F. et Wallons ! Faisons un choix intelligent et raisonné. Un choix de l'avenir.

L'école bilingue : on ne joue pas avec la langue ...

Bernard Rey, professeur de pédagogie à l'ULB, dans un billet au quotidien Le Soir daté du 31 août 2006, déclare : « La langue est à la fois quelque chose de très public et de très privé. Public car c'est avec quoi on est en rapport avec autrui. C'est donc l'instrument avec lequel on construit des communautés homogènes, des communautés nationales. Mais c'est également très intime parce que c'est avec quoi on pense les événements, on exprime ses propres émotions, etc. C'est toujours très lourd, très chargé en émotions, en résistances, que d'imposer à des individus une langue qui n'est pas la leur... ».

Les apprentis sorciers, les tenants du bilinguisme « obligé », les opportunistes populistes qu'ils soient ministres, secrétaires d'État, parlementaires fédéraux, régionaux ou communaux, bourgmestres, échevins, conseillers communaux... devraient, avant de prendre une décision en matière de langue, méditer ces paroles. Car, ils savent qu'il faut d'abord avoir bien assis la connaissance de sa langue maternelle, le français en ce qui nous concerne, avant de commencer à apprendre une ou plusieurs autres langues dans des établissements spécialisés, adaptés en immersion linguistique...

La Flandre l'a bien compris. L'immersion linguistique n'existe pas en Flandre. Et les enquêtes démontrent que les jeunes Flamands sont mieux formés que les jeunes francophones. C'est clair ! Le slogan flamand trouve sa plénitude : « Ce que nous faisons nous-mêmes, nous le faisons mieux ». Les parents ne mesurent pas suffisamment les dégâts qui peuvent être causés dans l'esprit de leurs jeunes enfants par l'apprentissage forcé d'une langue étrangère.

Cependant, en février 2004, Régis Dohogne, enseignant de formation, ancien secrétaire général de la CSC-Enseignement, lors de l'annonce d'un projet d'écoles bilingues à Bruxelles, faisait part de son inquiétude pour la bonne formation des enfants au regard du danger que comporte l'immersion dans une langue étrangère pour une grande partie d'entre eux. Il parlait en connaissance de cause. Il était catégorique : « À mon avis, c'est un projet plus politique que pédagogique... Il faut savoir ce que l'on veut. On peut créer une école de ce type pour quelques nantis privilégiés en sachant que, grâce à cet enseignement, ils vont acquérir une valeur marchande supérieure sur le marché de l'emploi et on accentue alors un système dual. Par contre, créer une école bilingue pour tous, c'est impossible... Finalement ce projet d'école bilingue est pour moi un effet d'annonce, qui est de nature à satisfaire l'ego d'un certain nombre de parents. Mais il faut savoir que la motivation des responsables publics ne peut être de promouvoir une petite élite, mais bien de donner un enseignement accessible à tous... ».

Jean-Pierre Cornélissen, germaniste issu de l'ULB, professeur d'anglais et de néerlandais pendant de nombreuses années, parlait dans le même sens en 2004 : « ... Dire qu'une école bilingue ferait nécessairement mieux est une formule incantatoire, un postulat. Qu'on cesse de se référer aux écoles européennes, lesquelles accueillent une population sociologiquement très privilégiée... De nombreuses études linguistiques montrent que l'acquisition des rouages de la langue maternelle est précisément la condition sine qua non pour la formation générale mais aussi pour

l'étude d'autres idiomes avec lesquels l'enfant pourra être mis en contact plus ou moins rapidement, par exemple par des méthodes d'éveil... ». Jean-Pierre Cornélissen ajoute : « N'est-il pas absurde de vouloir encore réduire l'offre d'un enseignement français concurrencé par les écoles flamandes qui attirent déjà ce public francophone obnubilé par l'illusion de réaliser ainsi le bilinguisme parfait ? »...

Régis Dohogne, Jean-Pierre Cornélissen et de nombreux autres professeurs n'ont pas été écoutés par la classe politique. Ils avaient cependant raison. Ils ont toujours raison. Voyez ce qui se passe au Grand Duché de Luxembourg. L'enseignement bilingue de la maternelle au secondaire a été généralisé. Ce système luxembourgeois donne des résultats catastrophiques. Une enquête PISA (Programme international pour le Service des Acquis des élèves de 15 ans, organisé par l'OCDE), effectuée dans 32 pays scolarisés, relève que le Grand Duché du Luxembourg arrive en 30^e position dans tous les domaines, juste avant le Mexique et le Brésil ! La Communauté française de Belgique fait à peine mieux : 25^e en lecture, 20^e en mathématiques et 25^e en sciences... ! Un commentaire : affligeant !

Il est temps que se lève en Belgique française une génération de pédagogues qui développera un projet d'enseignement équilibré, doté de moyens adéquats. Une approche scientifique de la pédagogie. Que cesse la généralisation de prétendues réformes à touche plus politique que pédagogique !

On ne joue pas avec la langue, l'âme d'un peuple.

Luc Van den Brande (CD&V) ne sera pas secrétaire général du Conseil de l'Europe...

« Cuisant échec pour la Belgique », titre ... Le Soir, en grands caractères, à la une du cahier « Monde » du 13 mai 2009.

Cependant les Flamands avaient mis le paquet. Karel De Gucht, OpenVLD, libéral flamand, ministre des Affaires étrangères, ministre du Commerce extérieur, s'était rendu, en personne, à Madrid à l'Assemblée générale du Conseil de l'Europe, en lieu et place de Olivier Chastel, secrétaire d'Etat, MR, aux Affaires étrangères, pour défendre la candidature « belge » de Luc Van den Brande au poste de secrétaire général au Conseil de l'Europe.

Pas content du tout, Karel De Gucht, de la baffa reçue en pleine tronche ; sa demande d'un vote en faveur de la candidature de Luc Van den Brande ne recueillit que 7 voix sur 47 ! Et il quitte la réunion non sans déclarer : « Non, ce n'est pas un échec diplomatique... J'étais conscient que les chances de réussir étaient limitées, mais je suis venu manifester la position belge (NDLR, les partis francophones MR, PS, CDH, au gouvernement ont signé la présentation de la candidature de Luc Van den Brande), dans un débat qui n'est pas clos... » Il croit encore fermement à l'investiture de Luc Van den Brande. L'opiniâtreté flamande !

Karel De Gucht est particulièrement amer à l'égard des six parlementaires francophones qui ont eu le courage d'adresser une lettre négative aux ambassadeurs des 47 pays membres de l'Assemblée générale du Conseil de l'Europe : « Je ne comprends pas cette initiative. Je ne comprends pas cette opposition interne à Luc Van den Brande. Ce n'est pas intelligent du point de vue de la stature de notre pays. Et ce n'est pas intelligent du point de vue de la politique intérieure. S'il devenait secrétaire général du Conseil de l'Europe, cela pourrait ouvrir des possibilités pour la convention sur la protection des minorités... » Vous lisez bien « cela pourrait », la conjugaison du verbe pouvoir au conditionnel présent ! Qui peut encore croire les Flamands ?

Le Soir, semble-t-il, titrant : « Cuisant échec pour la Belgique ». Pitoyable de la part d'un grand quotidien français ! S'aligne-t-il sur la position du parti Ecolo qui s'en va « bras dessus, bras dessous » avec son homologue flamand Groen !

Le français, notre âme, l'âme de la Communauté française de Belgique, est gravement menacé ! En avoir conscience.

Mon chez moi wallon

Compte n° 145-0539031-61
de la Ligue Wallonne – 1200 Bruxelles



Cotisation : 10,00 €

<http://www.liguewallonnebruxelles.be>

<http://liguewallonnebruxelles.skynetblogs.be>



LE COIN DES AMIS

Nous avons appris le décès de Monsieur **Gustave FISCHER** qui fut président de la Ligue Wallonne en 1981 et 1982. Journaliste professionnel, il se chargea durant plusieurs années de la rédaction de notre bulletin. Fondateur du Cercle d'Histoire locale d'Ixelles, il était titulaire de nombreuses distinctions honorifiques. Nous exprimons à ses proches notre profonde sympathie.

Calendrier des activités des cercles amis

Jeu. 25. Excursion à Olloy/Viroin, Nisme et Treignes
Amicale des Aînés francophones.
Mme Françoise Charue 02.733.85.36 ou 0495.70.70.77

27 juin. Excursion en province de Luxembourg
Groupement des Luxembourgeois de Bruxelles.
M. Christian Boeur 02.479.60.75

Du 26 juin au 2 juillet.
50e anniversaire de la commune libre de Saint-Pholien-des-Prés.
Commune libre de Saint-Pholien-des-Prés, place Saint-Pholien
11, 4020 Liège Tél: 0499.352.964

16 et 17 octobre. Séjour à Rochehaut à l'occasion du 100^e
anniversaire.

9 janvier 2010. Banquet des Rois.
Les Tournaisiens de Bruxelles.

M. Christian Bocquet 067.55.52.74

NOTRE JOURNAL

NOTRE SITE

LA LIGUE WALLONNE DE LA REGION DE BRUXELLES

Le périodique mensuel francophone

Chaque mois pour toutes les lectrices et pour les lecteurs

- la pertinence d'un regard francophone sur l'actualité

- 4 à 6 pages pour accompagner notre militance

- 2 à 4 pages consacrées à la culture et aux loisirs

Adhésion : 10 € par an (10 numéros) à verser au compte IBAN

BE62145053903161 BIC GEBABEBB de Ligue wallonne 1200

Bruxelles

SOLIDARITE WALLONIE/BRUXELLES

L'après 7 juin 2009 : résister au nationalisme flamand

C'est le défi de la Communauté française à la domination flamande. Tout dépendra de la capacité des partis francophones qui seront appelés à diriger l'espace francophone Wallonie-Bruxelles, à résister à la force nationaliste flamande. La Flandre voudra acquérir des compétences accrues dans sa marche vers la mainmise sur l'État belge, le vouloir de la Flandre unanime.

La Flandre sait et a conscience qu'à terme elle est condamnée si elle reste dans un « carcan » belge pour trois raisons : le vieillissement de sa population, qui ne se renouvèle pas ; l'enclavement du port d'Anvers, qui l'empêchera d'accueillir les bateaux de grand tirant d'eau de demain ; le manque d'eau naturelle, qui la rend dépendante de la Wallonie.

La Flandre doit s'étendre territorialement pour sa survie. Et s'étendre vers la Wallonie pour assurer une liaison avec le puissant bassin industriel de Rhénanie-du-Nord-Westphalie lui ouvrant la possibilité de maintenir une activité maritime d'accueil pour les bateaux de moins de 15 mètres de tirant d'eau. Sauver son poumon économique qu'est le port d'Anvers. D'où l'intérêt marquant de la Flandre à un élargissement du Benelux économique au Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, qui lui assurera automatiquement la pleine mainmise sur le territoire wallon et sur le territoire bruxellois et qui lui permettra de traiter d'égal à égal avec les Pays-Bas.

Au regard de cette stratégie géopolitique de la Flandre, l'intérêt de la Wallonie et de Bruxelles est de s'unir non pas au travers de déclarations verbeuses mais par des liens contractuels et d'orientation de leur développement. Une opportunité se présente : le projet politique français d'une liaison avec le nord et l'est de l'Europe dans lequel s'inscrit le port de Dunkerque, port en eau profonde pouvant accueillir les bateaux de grand tirant d'eau.

Dès lors, la stratégie géopolitique de la Wallonie et de Bruxelles serait de s'accrocher au projet politique français et d'entamer des travaux d'infrastructure routière, fluviale et ferroviaire de grande ampleur recanalisant les trafics vers le port autonome de Dunkerque. Une extension du Plan Marshall garantissant à la Wallonie un développement économique permanent et à Bruxelles un développement de sa vitrine multiculturelle de capitale de l'Europe.

A la Wallonie et à Bruxelles à prendre conscience de l'importance, pour leur avenir, d'un changement d'orientation de leur politique économique, sociale et culturelle. C'est le message que nous leur adressons et auquel sont venus se joindre au cours des dernières semaines : Suzanne Baurin, 1040 Etterbeek ; Claude Coomans, 1170 Watermael-Boitsfort ; Alex Remacle, 1360 Orbais ; Juliana Verheeke, 1020 Laeken. Nos nouveaux ambassadeurs et ambassadrices.

FONDS DE SOUTIEN – Quatrième liste 2009

NOMS	LOCALITES	MONTANTS
LABART Louis	1950 Crainhem	8.00
PERIN-FLORIN Huguette	1200 Woluwe-St-Lambert	10.00
BASTIA-GOOSSE France	1320 Hamme-Mille	10.00
BERDITCHEVSKY Daniel	4300 Waremme	5.00
AYGUESPARSE Viviane	1190 Forest	5.00
CARON Danielle	1200 Woluwe-St-Lambert	15.00
PIRET Jacques	4600 Visé	6.00
BRAHY Charles	1160 Auderghem	1.00
BOTHY André	1200 Woluwe-St-Lambert	15.00
BRACONNIER Françoise	1180 Uccle	20.00
MAINGAIN Olivier	1200 Woluwe-St-Lambert	10.00
DRICOT René	1332 Genval	10.00
BEER Jean-Charles	1150 Woluwe-St-Pierre	10.00
REUMONT Roger	1160 Auderghem	5.00
MICHEL Marcel	1150 Woluwe-St-Pierre	10.00
MERGAM Eric	1000 Bruxelles	5.00
FONTAINE Pierre	1180 Uccle	10.00
VANDEPUTTE Michel	1140 Evere	5.00
BOURGUIGNON Jacques	1180 Uccle	10.00

Merci à vous tous et à vous toutes pour votre soutien. Il permet à la Ligue wallonne d'intensifier son action d'information en toute liberté d'expression.

Raymond WATRICE